



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	25	04	04

Séance du 18 septembre 2026 sous la présidence de Madame Marie ADAMY, Maire.
Convocation du 11 septembre 2026.

PRESENTS : Mmes ADAMY – PIESTA – KHOUMRI – HARRATH – RUSSELLO – FRANGIAMORE – TUZUN – KALFOUS – BECKENDORF – FARIS – TUFEKCI ERKILIC – ARANDA.
MM. DARKAOUI – SAADI – DAGTEKIN – KOUIDRI ZOURGUI – SAVALLI – RAHAOUI – AIT TAMA – POBOROCZYNSKI – WEBER – LAUER – ESTRADA – AOUKACHI – GULDAL.

PROCURATIONS : Mmes DILEK et EL GAMOUN – MM. SATILMIS et ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KHOUMRI – M. AOUKACHI – Mmes PIESTA et ARANDA

15 - AMENAGEMENT DE LA RD910 ENTRE LE ROND POINT DE LA CITÉ ET LA LIMITE DU BAN COMMUNAL. VOIE D'INSERTION VERS LE COMPLEXE CERDAN

Rapporteur : Sylvia PIESTA

Exposé des motifs :

Madame PIESTA expose que la ville de FAREBERSVILLER souhaite entreprendre l'aménagement de la RD910 (Grand'rue) entre le début du ban de la ville et le giratoire de la rue du Dragon, ainsi que la voie d'insertion vers le complexe Marcel Cerdan.

Cette rue est une route départementale avec un flux circulaire très important (environ 11 000 véhicules/jour). L'axe viaire rectiligne favorise la prise de vitesse, et l'absence de trottoirs, sur certains tronçons, accentue le risque de déplacement des piétons. Le Giratoire, et la présence de commerce nécessite une attention particulière pour la sécurisation de son approche.

Il nous paraît utile d'ancrer, à nouveau, de manière urbanistique, cette rue à l'ensemble viaire de la commune, d'autant plus qu'un programme de lotissement, au niveau de la Gendarmerie, générera à terme un apport d'habitant, donc un flux de véhicules non négligeable.

Nous agissons ainsi sur plusieurs axes :

1. Aménager la branche du giratoire pour sécuriser la traversée de la RD, vers les commerces présents, avec un îlot central. **CE SECTEUR A CONNU DES ACCIDENTS CORPORELS GRAVES, ET RÉCURRENTS ;**

2. Contraindre la chaussée de la RD910, à une largeur réglementaire de 6.50m, en accord avec les services de l'UTT ;
3. Mettre en œuvre des trottoirs tout le long de la RD910, afin d'assurer une continuité des cheminements doux ;
4. Organiser les stationnements tout le long de la rue pour éviter les parkings chaotiques et accidentogènes ;
5. Engager l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens, et les renforcer, selon les préconisations des concessionnaires ;
6. Optimiser l'éclairage public, par des études et des équipements LEDS ;
7. Agencer la voirie par une détermination nette des zones de circulation, et sécuriser des flux doux en créant des aménagements spécifiques, et en particulier une piste cyclable, si possible ;
8. Créer des îlots verts par des plantations, et offrir des possibilités de perméabilisation par des espaces verts ;
9. Réaliser une voie d'insertion vers le complexe Marcel CERDAN, en créant une voie de stockage, pour sécuriser son parcours.

Ces différents axes d'aménagement permettront de créer une zone de « rencontre » ; Prendre en compte et privilégier le piéton dans la rue n'est pas seulement une amélioration d'un mode de déplacement mais une amélioration du cadre de vie.

Libérer de l'espace précédemment monopolisé par les véhicules, réduire les vitesses, offrir des espaces de repos, de la sécurité, amener de la végétation réfléchie ;

LA ZONE DE RENCONTRE PERMET DE CONCEVOIR ET DESSINER UNE RUE DIFFÉRENTE, AGRÉABLE ET POUR TOUS.

Au regard de l'existant, il est évident que la rue souffre d'une certaine désorganisation, et qu'une restructuration, et une hiérarchisation des espaces permettront une sécurisation des différents flux piétons, cyclistes et automobiles, de libérer des perspectives paysagères cachées pour l'instant, et de dégager une atmosphère propice à une rue à dimension humaine et citoyenne.

Sans trop nous avancer, nous préconiserons des matériaux naturels (pavés calcaires, ou granites), et des matériaux drainants fin de limiter l'impact des surfaces imperméabilisés.

Une étude photométrique nous apparaît également primordiale afin de fournir la meilleure visibilité possible aux usagers en période nocturne, tout en optimisant la consommation électrique.

FAVORISER LES CIRCULATIONS DOUCES, RESPECTER LES NORMES POUR L'ACCESSIBILITE, TOUT EN SECURISANT LES USAGERS SERONT LES AXES POUR AMELIORER CET ESPACE EN DEVENIR.

CET AMÉNAGEMENT GLOBAL, ESTHÉTIQUE, ET HARMONIEUX VISE À VIVIFIER L'ÉCONOMIE LOCALE, DONNER UN CADRE ACCUEILLANT AUX HABITANTS, ET FAVORISER DES FLUX CIRCULATOIRES SECURISES ET PARTAGES

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du programme AMISSUR ainsi que l'Etat au titre de la DETR (2027), respectivement à hauteur de 350 000 €.

Le coût global HT de ce projet s'élève à 1 570 872 € (hors maîtrise d'œuvre, études, frais de publication et de dématérialisation et la coordination sécurité = 88 377,67€, lots 1&2).

Maîtrise d'œuvre + études	84 143,61 €
Frais de publication et de dématérialisation	734,06 €
Coordonnateur sécurité	3 500 €
Total HT (lots 1 & 2)	88 377,67 €

Coût global H.T. tout confondu : 1 659 249,98 €,
Le montant des subventions sollicitées s'élève à 700 000 €,
Le montant de l'autofinancement représente 959 249,98 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

* donne son accord à cet aménagement de la RD910 et mandate Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès du Conseil départemental de la Moselle ainsi que de l'Etat au titre de la DETR 2027 respectivement à hauteur de 350 000 € et approuve le plan de financement de cette opération.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Madame le Maire
Marie ADAMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260918-2026091815B-DE